



Avenant à la convention n°2019-237 RA passée pour le château de Montépilloy entre la Demeure Historique et M. et Mme Rouzé, les propriétaires.

(articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine)

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2019-237 RA, passée pour les restes du château de Montépilloy – 60810 Montépilloy entre la Demeure historique et François et Elisabeth Rouzé, les propriétaires, et signée le 6 novembre 2019.

Article 1 : Les Propriétaires déclarent sous leur responsabilité que les travaux objets du présent avenant portent sur les parties classées du Monument ou sur des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées et qu'ils sont destinés à améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite et la sécurité des visiteurs du Monument.

Article 2 : Les annexes n° I, II et III du présent avenant complètent les annexes n° I, II et III de la convention n° 2019-237 RA signée le 6 novembre 2019.

Article 3 : Les Propriétaires s'engagent à lancer les travaux décrits et évalués dans le programme de travaux figurant à l'annexe I du présent avenant dès que deux conditions auront été remplies : l'obtention d'un financement par les subventions publiques et les dons de mécénat de 75,7 % pour chaque phase de travaux ; les Propriétaires restent néanmoins libres de commencer les travaux dans l'hypothèse où ce taux n'est pas atteint, à charge pour eux de trouver les financements complémentaires nécessaires ; l'obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux.

Fait à Paris, le 6 avril 2023

Signatures :

Armelle Verjat
Déléguée générale
de la Demeure Historique

Elisabeth Rouzé
Propriétaire

François Rouzé
Propriétaire

Annexe I : Programme de travaux

Le programme des travaux porte sur des travaux de sécurisation et de consolidation des maçonneries de divers bâtiments du château de Montépilloy, résultant en partie de l'effondrement du mur pignon nord de la Bergerie du château.

Travaux de sécurisation et de consolidation des maçonneries	Montant HT
Angle nord-ouest du châteleut d'entrée	98 815 €
Mur gouttereau et pignon nord de la Bergerie	26 225 €
Mur gouttereau Est du Logis XVème	23 345 €
Mur pignon Nord de la « grange D »	49 345 €
Mur gouttereau Ouest du logis XIIIème	40 845 €
Sous total HT	238 575 €

Coordinateur SPS et bureau de contrôle	5 000 €
Honoraires d'architectes	41 400 €
Total HT	284 975 €
TVA (20 %)	56 995 €
Total TTC	341 970 €

Signatures :

Elisabeth Rouzé
Propriétaire

François Rouzé
Propriétaire

Annexe II : Plan de financement

Financement	Pourcentage	Montant
Mécénat	19 %	65 000 €
Loto du Patrimoine 2019 (Tranche Mur pignon Nord de la « grange D »)	0,7 %	2 467, 25 €
DRAC (en cours)	40 %	136 788 €
Conseil régional des Hauts-de-France (en cours)	9 %	30 000 €
Conseil départemental de l'Oise (en cours)	7 %	25 000 €
Autofinancement	24,3 %	82 714,75 €
Total	100 %	341 970 €

Signatures :

Elisabeth Rouzé
Propriétaire

François Rouzé
Propriétaire

Annexe III

- **Entreprise réalisant les travaux :**

Maitrise d'œuvre :

NASCA
3, square de Chatillon
75014 Paris

Maçonnerie :

SARL LÉTOFFÉ
4, rue du Général de Gaulle
02880 BUCY-LE-LONG

Bureau d'étude technique :

Brizot-Masse-Ingénierie
30, rue Charles de Gaulle
94140 ALFORTVILLE

- **Échéancier des travaux :**

Début des travaux : juin 2023

Fin des travaux : mars 2024

- **Calendrier prévisionnel de leur paiement :**

Au fur et à mesure des travaux.

Signatures

Elisabeth Rouzé
Propriétaire

François Rouzé
Propriétaire

